

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 89-0529/PR/FIN octroyant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur un envoi de 30 cartons de cartouches destinés à la destruction des oiseaux et autres animaux nuisibles utilisés par les services du district de Djibouti.

n° 89-0529/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
10 mai 1989

Numéro JO
n° 9 du 15/05/1989

Date du numéro
15 mai 1989

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est exonéré des taxes et surtaxes d'importation, un envoi de 30 cartons de cartouches, d'une valeur de 800.000 FD, destinés à la destruction d'oiseaux et autres animaux nuisibles. utilisés par les services du district de Djibouti.